



COMMUNIQUE

LOI TRAVAIL : AU SENAT, EXAMEN DE L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL.

REPRENONS LA PAROLE !

Pendant plusieurs mois, les salariés, les jeunes se sont massivement mobilisés dans l'unité pour contester « la loi Travail » (loi El Khomri)

Malgré un désaccord qui ne s'est jamais démenti, une majorité de français et à défaut de majorité parlementaire, le premier ministre Manuel Valls a utilisé par trois fois, le 49-3, pour imposer son projet qui fut promulgué le 8 août 2016.

Cette « loi minoritaire » est aujourd'hui toujours contestée, car elle engendre précarité, facilite les licenciements, affaiblit le code du travail...A l'expérience des premiers effets qui se font déjà ressentir dans les entreprises.

Ainsi, l'accord d'entreprise pourrait devenir la règle et conduirait à des remises en causes majeures : majoration de 10 % des heures supplémentaires (36^{ème} heures) au lieu de 25 %, allongement du temps de travail, remise en cause des 35 heures, baisses des salaires.

Sous prétexte de préserver ou développer l'emploi, un accord d'entreprise peut s'imposer au contrat de travail y compris en matière de rémunération et durée de travail !!

Parce qu'elle est nocive, la loi travail doit être combattue dans l'entreprise et il faut agir pour obtenir son abrogation !

Le mercredi 11 janvier le groupe « Front de Gauche » soumet un projet de loi d'abrogation de la loi travail au Sénat.

C'est l'occasion pour réaffirmer notre opposition à cette loi de recul social, et de réactiver le débat autour des propositions de la CGT pour un vrai droit du travail progressiste.

Rassemblement unitaire le Mercredi 11 janvier 2017 à partir de 13h

Rue de Tournon (face au Sénat) – Métro Odéon – RER B Luxembourg

Montreuil, le 19 décembre 2016